



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## établissements

Question écrite n° 60767

### Texte de la question

M. Alfred Recours appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les difficultés rencontrées par les écoles rurales pour accéder à la culture. En effet, assister à un spectacle, à une exposition, visiter un musée... nécessite systématiquement pour ces écoles une recherche d'argent pour financer le transport. A contrario, les écoles des villes peuvent accéder, sans trop de difficultés, à ces différentes activités culturelles. Afin de gommer cette inégalité, il lui demande ce qui est envisagé afin de remédier à cette situation.

### Texte de la réponse

Le ministre de l'Education nationale a attiré l'attention des recteurs et des préfets sur les partenariats locaux qui doivent être mis en place dans le cadre du plan de développement des arts et de la culture à l'école. Il les a invités à formaliser la participation des collectivités à l'effort de l'Etat par des conventions locales d'éducation artistique et culturelle incluant, notamment, l'aide au transport des élèves. L'accès aux activités culturelles, pour les élèves scolarisés en zone rurale, se trouvera ainsi facilité. En effet, le plan lancé le 14 décembre 2000 conjointement avec le ministère de la culture vise à former de nouvelles générations de jeunes plus cultivés et plus ouverts aux arts et à la culture. L'un de ses axes majeurs consiste à réduire l'inégalité d'accès des élèves aux oeuvres et aux pratiques artistiques : l'effort consenti portera en priorité sur les établissements d'enseignement situés dans les zones géographiques éloignées des offres culturelles. Une des actions en ce sens, pour prendre l'exemple du cinéma et de l'audiovisuel, consiste à équiper écoles et établissements en matériel adéquat (projecteur d'images numériques, lecteur de DVD). Ainsi, l'écran numérique deviendra le « deuxième tableau » de l'école : il permettra de réintroduire une culture du cinéma là où les enfants n'ont aucune chance de voir un film qui ne soit pas de pure consommation, et, plus généralement, il rendra possible, à distance, une ouverture sur le monde, via les images des banques de données présentes sur Internet. L'Etat ne peut cependant pas doter toutes les écoles d'un tel équipement, et compte sur l'appui des collectivités locales pour réussir à couvrir une part conséquente du territoire. Par ailleurs, les collèges bien équipés seront encouragés à devenir des centres ressources pour les écoles plus démunies des environs.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alfred Recours](#)

**Circonscription :** Eure (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60767

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 mai 2001, page 2669

**Réponse publiée le** : 15 octobre 2001, page 5943